



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 22 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 22 février 2021, à 17 h 40, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 février 2021, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1^o Approbation de l'ordre du jour; (2021-046)
 - 2^o Demande d'aide financière pour le projet du complexe culturel (comprenant la relocalisation de la bibliothèque municipale) déposée dans le cadre du Programme aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications
-

2021-046

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 22 février 2021 à 17 h 40.

2021-047

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DU COMPLEXE CULTUREL (COMPRENANT LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE) DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville souhaite réaliser le projet du complexe culturel incluant la relocalisation de la bibliothèque municipale et que les coûts correspondant à la section de la bibliothèque municipale sont estimés à 3 351 124 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque offre présentement 20 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 32 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le



niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QU'une demande d'aide financière de 1 467 900 \$ soit déposée dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet du complexe culturel incluant la relocalisation de la bibliothèque municipale;

QUE le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque municipale soit haussé à 32 heures par semaine dès la fin du projet;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Louiseville à payer sa part des coûts admissibles et à assumer une part estimée à un minimum de 2 048 579 \$ dans la réalisation du projet, incluant les équipements non-intégrés au coût de construction, ou à trouver une autre source de financement ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

QUE toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet soit assumée par la Ville de Louiseville;

QUE monsieur Yvon Douville, directeur général, soit mandaté pour signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 17 h 42.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT